

Annexe B

Annexe B

Formulaire d'Appel à Propositions (AP) (Pour les organisations de la société civile - OSC¹)

Section 1

AP n° AP/UNW/MAR/2020/02

a. Lettre d'appel à propositions

ONU Femmes prévoit d'engager un partenaire responsable tel que défini conformément à ces documents.

ONU Femmes invite par la présente les Organisations de la société civile candidats éligibles à déposer leurs propositions scellées et remplissant les conditions définies dans les termes de référence de cet appel.

Les propositions devront être envoyées à ONU Femmes à l'adresse indiquée au plus tard le **05 juin 2020 à 16h GMT +1**.

Le budget de cet appel à proposition doit se situer entre 500.000 et 780.000 dirhams marocains.

Cet appel à propositions d'ONU Femmes contient deux sections :	Annexes à compléter par les OSC et à envoyer avec les propositions (obligatoire)
<p>Section 1</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Lettre de l'appel à propositions b. Fiche informative sur la proposition c. Termes de référence d'ONU Femmes <p>Annexe B-1 Conditions obligatoires / critères de pré-sélection</p> <p>Section 2</p> <ul style="list-style-type: none"> a. Instructions aux OSC <p>Annexe B-2 Formulaire de soumission</p> <p>Annexe B-3 Modèle de CV pour le personnel proposé</p> <p>Annexe B-4 Liste minimale de documents pour l'évaluation des capacités des OSC</p>	<p>Annexe B-1 Conditions obligatoires / critères de pré-sélection</p> <p>Annexe B-2 Formulaire de soumission de la proposition</p> <p>Annexe B-3 Modèle de CV pour le personnel proposé</p> <p>Annexe B-4 Documents minimum pour l'évaluation des capacités des OSC</p>

Les OSC souhaitant obtenir des renseignements supplémentaires sont invitées à écrire à l'adresse électronique suivante : mcomorocco.propositions@unwomen.org

b. Fiche informative sur la proposition

Programme / projet : Prévention et intervention améliorées en cas de violences faites aux femmes au Maroc

Titre officiel du programme : Prévention et intervention améliorées en cas de violences faites aux femmes au Maroc

Email : mcomorocco.propositions@unwomen.org

Téléphone : n/a

Date d'émission : 10 avril 2020

Date limite pour les demandes de clarification : 1^{er} mai 2020, 16h GMT+1 (par e-mail)

Date limite pour les clarifications apportées par ONU Femmes : 8 mai 2020, 16h GMT+1

Date limite de soumission des propositions : 05 juin 2020, 16h GMT+1

Date d'octroi prévue : 10 juillet 2020

Date prévue de début et de fin de contrat (le ou avant le) : 24 juillet 2020

¹ Les Organisations de la Société civile comprennent des entités non gouvernementales, à but non lucratif, volontaires formées par des personnes dont la sphère sociale est séparée de la sphère publique et privée. Ces OSC représentent un large éventail d'intérêts et de liens. Ces OSC incluent mais ne se limitent pas aux organisations à base communautaire, organisations non gouvernementales, organisations dirigées par des jeunes, organisations LGBTI, organisations religieuses et institutions universitaires. La définition de OSC n'inclue pas les associations commerciales à but lucratif.

La version anglaise de ce document prévaut en cas de divergence

c. Termes de référence d'ONU Femmes

1. Introduction

a. Contexte des Interventions/ résultats attendus

L'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes « ONU Femmes » apporte son appui aux institutions nationales, gouvernement et société civile, pour la mise en œuvre de programmes visant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le bureau ONU Femmes pour le Maroc a établi, avec l'appui financier de la coopération canadienne, un programme aligné sur les priorités nationales du Maroc dont l'objectif ultime est l'amélioration de la prévention et de l'intervention en cas de violences faites aux femmes au Maroc. Ce programme contribue à l'une des trois priorités stratégiques d'intervention d'ONU Femmes : la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

La conception de ce programme est née du constat suivant : malgré d'importantes avancées légales et politiques réalisées par les institutions marocaines et les organisations de la société civile en matière de lutte contre les violences faites aux femmes (LCVFF), les taux de prévalence de la violence à l'égard des femmes restent élevés et le taux de prise en charge par les institutions des Femmes Survivantes de Violence (FSV) faible. L'analyse de la situation existante confirme le besoin de poursuivre et d'approfondir les efforts entamés au niveau du cadre législatif et institutionnel en matière de LCVFF, d'opérationnalisation et de la coordination de la chaîne de services au niveau régional et local, du changement des mentalités discriminantes envers les femmes au sein de la population et chez les professionnel-le-s impliqué-e-s de la prise en charge des femmes survivantes.

Pour s'attaquer à ces problèmes et réaliser son objectif, le programme vise l'atteinte de deux résultats intermédiaires : (i) renforcer la protection et la promotion des droits des femmes dans le cadre juridique et institutionnel et (ii) créer un environnement favorable pour les femmes et les filles survivantes de violences par des services essentiels de qualité disponibles et accessibles et des mentalités en faveur de l'égalité améliorées. Le deuxième axe est développé dans la région-pilote de Marrakech-Safi.

En effet, malgré les avancées institutionnelles et le développement de stratégie de prévention et de prise en charge au niveau central, le déploiement d'efforts complémentaires pour la territorialisation de ces réalisations est nécessaire. Ces efforts doivent se faire à plusieurs niveaux, à savoir, les autorités locales, les syndicats et associations professionnelles ainsi que la société civile. Dans ce cadre, cet appel à propositions s'inscrit dans le deuxième axe du programme et vise à contribuer à deux produits: **(i)** un programme d'accompagnement technique et de renforcement de capacités des autorités locales pour développer des mesures pour combattre les violences faites aux femmes dans les politiques publiques locales et **(ii)** des programmes de sensibilisation des métiers présents dans les espaces publics (chauffeurs de bus, taxi, gardiens de rue, vendeurs ambulants) pour promouvoir la mixité et la sécurité des femmes et des filles dans les espaces publics.

(i) un programme d'accompagnement technique et de renforcement de capacités des autorités locales pour développer des mesures pour combattre les violences faites aux femmes dans les politiques publiques locales

Malgré la volonté des pouvoirs publics de développer des solutions locales de lutte et de prévention contre les violences faites aux femmes et aux filles, la mise en œuvre de services aux femmes survivantes de violence se heurte parfois à un manque de budgets dédiés, de ressources humaines formées et sensibilisées ou à un manque de coordination entre les entités existantes. En effet, le dernier rapport soumis à la CEDEF par le Maroc souligne la faiblesse des ressources budgétaires disponibles pour la LCVFF au regard des besoins existants -ce qui impacte l'accessibilité et la qualité des services fournis par les institutions marocaines. Il est donc essentiel d'agir, dans un premier temps, sur la sensibilisation des élu-e-s et des fonctionnaires des conseils communaux et d'arrondissement au genre et aux violences faites aux

femmes et aux filles, pour, dans un deuxième temps, renforcer leurs capacités en matière de développement d'une planification locale sensible au genre, accompagnée de budgets sensibles au genre intégrant des réponses aux femmes victimes de violence.

(ii) des programmes de sensibilisation des métiers présents dans les espaces publics pour promouvoir la mixité et la sécurité des femmes et des filles dans ces espaces.

En complément, pour permettre une réponse rapide aux violences dans les espaces publics, dont le harcèlement sexuel, la mobilisation des corps de métiers présents dans ces espaces (conducteurs et conductrices de taxi et de bus, vendeurs et vendeuses ambulante·e·s, gardien·ne·s de rue) peut être un moyen d'améliorer concrètement le sentiment de sécurité, et la sécurité, des femmes. Comme en témoignent les premiers résultats de la deuxième enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'encontre des femmes en 2019, réalisée par le Haut-Commissariat au Plan, 75% des femmes et 78% des hommes considèrent que la violence dans l'espace public a augmenté au cours des cinq dernières années. Cette perception est d'autant plus importante parmi les femmes urbaines (82%) et les jeunes de 15 à 24 ans (78%). Les espaces publics urbains ne sont pas des lieux neutres. Les personnes présentes dans les espaces publics peuvent autant représenter une menace que participer au développement de lieux sûrs pour toutes et pour tous. Il est donc stratégique de capitaliser sur la présence de ces personnes ressources dans les rues et les espaces publics pour en faire des relais de sensibilisation et des ambassadeurs et ambassadrices de la mixité.

Dans ce cadre, ONU Femmes lance un appel à projet auprès d'organisations de la société civile pour la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des partenaires du changement contre le harcèlement sexuel dans la région de Marrakech-Safi, comprenant le renforcement de capacités des élu·e·s et fonctionnaires locaux en matière d'accès aux services essentiels pour les femmes survivantes de violence, et la sensibilisation des corps de métiers présents dans les espaces publics en matière de sécurité des femmes et des filles dans ces espaces dans la région de Marrakech-Safi.

b. Aperçu général des Interventions / résultats attendus

Les interventions attendues de la part des organisations de la société civile s'inscrivent dans la priorité stratégique « Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles » du plan de travail d'ONU Femmes. Elles seront réalisées à deux niveaux et contribueront ainsi à renforcer les capacités des autorités locales détenteurs d'obligation à prévoir des réponses locales budgétisées aux violences faites aux femmes, et à sensibiliser les corps de métiers présents dans les espaces publics pour y promouvoir la mixité.

Pour cela, les interventions proposées viseront à participer à la chaîne de résultats suivante :

2. Description des Interventions / résultats attendus

RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE - Environnement favorable pour les femmes et les filles survivantes de violence par des services essentiels de qualité disponibles et accessibles et des mentalités en faveur de l'égalité améliorées

I) RÉSULTAT IMMÉDIAT - Mise en œuvre, coordination et redevabilité effectives de la chaîne des services essentiels dans la région-pilote de Marrakech-Safi

PRODUIT - Programme d'accompagnement technique et de renforcement des capacités fourni aux autorités locales pour le développement de mesures budgétisées pour combattre les VFF dans les politiques publiques locales

Pistes d'intervention – dans la région de Marrakech-Safi

- Développer /adapter un module de formation au profit des élu·e·s locaux et fonctionnaires communaux et d'arrondissements sur le genre, l'égalité entre les sexes, et les violences faites aux femmes selon les engagements internationaux du Maroc et le cadre juridique et politique national

- Animer un programme de formation au profit d'élu-e-s locaux et fonctionnaires communaux et d'arrondissements sur le genre, l'égalité entre les sexes, et les violences faites aux femmes selon les engagements internationaux du Maroc et le cadre juridique et politique national
- Développer /adapter un module de formation au profit des acteurs locaux en matière de gestion axée sur les résultats pour une planification et une budgétisation locales sensibles au genre
- Animer un programme de formation au profit d'élu-e-s locaux et fonctionnaires communaux et d'arrondissements en matière de gestion axée sur les résultats pour une planification et une budgétisation locale sensibles au genre
- Fournir une expertise et un accompagnement-conseil aux élu-e-s locaux et fonctionnaires communaux et d'arrondissements pour l'intégration de mesures de réponse locale aux violences faites aux femmes dans leur planification locale budgétisée
- Organiser des rencontres d'échanges sur les bonnes pratiques locales en matière de réponse pérenne aux violences faites aux femmes

II) RÉSULTAT IMMÉDIAT – Des initiatives transformatives en matière de LCVFF sont développées et intégrées dans l'éducation formelle et non-formelle

PRODUIT - Programmes de mobilisation des métiers présents dans les espaces publics (chauffeurs de bus et taxis, tramways et train, gardiens de rue, vendeurs ambulants) développés et mis en œuvre pour promouvoir la mixité et la sécurité des femmes et des filles dans les espaces publics

Pistes d'intervention – dans la région de Marrakech-Safi

- Développer des modules de sensibilisation sur la mixité et la sécurité des femmes et des filles dans les espaces publics
- Organiser des ateliers de sensibilisation des métiers présents dans les espaces publics sur la promotion de la mixité et la sécurité des femmes et des filles
- Produire des messages de sensibilisation et matériel de communication à destination des métiers publics : stickers et affiches pour les véhicules taxi, marchands ambulants, etc.
- Produire un module de formation à destination des syndicats et associations professionnelles par métier présent dans les espaces publics sur comment reconnaître les situations de violences sexuelles dans les espaces publics et comment réagir en cas de violence
- Organiser des ateliers de formation par métier présent dans les espaces publics sur comment reconnaître les situations de violences sexuelles dans les espaces publics et comment réagir en cas de violence
- Organiser des rencontres inter-syndicales et interprofessionnelles pour faire remonter les principaux obstacles et les meilleures pratiques de promotion de la mixité dans les espaces publics

3. Echancier : date de début et de fin pour la réalisation des interventions / résultats attendus

Il est proposé de démarrer les interventions au plus tard en Juillet 2020.

Le plan de mise en œuvre proposé sera exécuté sur une période de 18 mois pour être complété au plus tard le 31 décembre 2021

4. Compétences :

Les OSC devront faire preuve des compétences suivantes.

- a. Compétences techniques et opérationnelles requises :
 - Excellente connaissance des droits des femmes et maîtrise de l'approche genre
 - Excellente connaissance des services essentiels dédiés aux survivantes de violences
 - Expérience de travail avec les autorités locales (élu-e-s locaux et fonctionnaires) de la région Marrakech-Safi
 - Expérience de travail avec des métiers des espaces publics (ex : syndicats de conducteurs de taxi, associations professionnelles)

Annexe B

- Expérience précédente dans l'organisation d'activités de sensibilisation et/ou de renforcement de capacités en matière de violences faites aux femmes et aux filles.
 - b. Autres compétences, qui, bien que non requises, peuvent être un atout pour la réalisation des interventions / atteinte des résultats :
- La connaissance des politiques publiques et du référentiel légal dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles au Maroc ;
- Connaissance du plan de développement régional et des plans communaux de développement dans la région de Marrakech-Safi ;
- Connaissances des droits et procédures relatives aux cas de violences faites aux femmes.

Annexe B

Annexe B-1

Conditions obligatoires / critères de pré-sélection

[à compléter par les OSC et à envoyer avec leur proposition]

Appel à propositions

pour la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des partenaires du changement contre le harcèlement sexuel dans la région de Marrakech-Safi : élu·e·s et fonctionnaires locaux, et métiers présents dans les espaces publics

AP n° AP/UNW/MAR/2020/02

Les OSC sont priées de compléter ce formulaire et de le joindre à leur dossier de soumission. Les OSC recevront une **notation éligible/inéligible** suite à l'examen de cette section. Pour être pris en compte, les OSC **doivent remplir tous les critères obligatoires décrits ci-dessous**. Une réponse doit être apportée à chaque question, sur ce formulaire ou sur une copie exacte de ce dernier. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier toute information contenue dans la réponse de l'OSC ou de demander des informations complémentaires après réception de la proposition. Des réponses incomplètes ou insuffisantes, des réponses manquantes ou une déclaration inexacte en réponse à toute question résultera en une disqualification de la proposition.

Conditions obligatoires/ critères de présélection	Réponse du OSC
1.1. Confirmer que les interventions requises font partie des interventions clés que l'OSC a mené auparavant en tant qu'organisation. Joindre une liste de références d'au moins trois partenaires avec lesquels des interventions identiques sont actuellement mises en œuvre ou ont été mises en œuvre par le OSC.	Référence n°1 : Référence n°2 :
1.2. Confirmer que l'OSC est dûment légalement constituée ou dispose d'un statut / mandat juridique pour agir en tant qu'organisation.	Oui/Non
1.3. Confirmer que l'OSC est une organisation active depuis au moins cinq (5) ans. ²	Oui/Non
1.4. Confirmer que l'OSC dispose d'un bureau permanent dans la zone d'intervention.	Oui/Non
1.5. L'OSC doit accepter de faire des visites de terrain sur le lieu ou dans la zone décrite dans cet appel.	Oui/Non
1.6. Confirmer que l'OSC ne fait pas l'objet de condamnation pour fraudes ou de tout autre faute grave suite à une enquête menée par ONU Femmes ou un autre organisme des Nations Unies. L'OSC doit préciser s'il fait actuellement l'objet d'une enquête pour fraude ou tout autre faute grave par ONU Femmes ou tout autre organisme des Nations Unies et doit fournir les détails de toute enquête de ce genre.	Oui / Non
1.7. Confirmer que l'OSC n'a fait l'objet d'aucune enquête et/ou n'a pas été inculpé pour un quelconque comportement lié à l'exploitation et aux abus sexuels ³	Oui/Non
1.8. Confirmer que l'OSC n'a jamais été inscrit sur aucune liste pertinente de sanctions, y compris au minimum sur la Liste Consolidée des Sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies	Oui/Non

² A titre exceptionnel, trois années d'existence légale peuvent être acceptées et doivent être justifiées en détail.

³ [Circulaire du Secrétaire général : Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels \(ST/SGB/2003/13\)](#), et Protocole de l'organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et violences sexuelles impliquant des partenaires opérationnels

La version anglaise de ce document prévaut en cas de divergence

Annexe B

Section 2

AP n° AP/UNW/MAR/2020/02

a. Instructions aux OSC

1. Introduction

- 1.1. ONU Femmes invite les organismes éligibles à soumettre une proposition technique et financière répondant aux interventions requises selon les attentes exprimées par ONU Femmes vis-à-vis de l'OSC.
- 1.2. ONU Femmes sollicite des propositions de la part d'Organisation de la société civile (OSC). **Les OSC ou organismes de femmes sont vivement encouragées à postuler.**
- 1.3. Une description des interventions attendues est contenue dans la section 1-C de l'appel « Termes de référence ».
- 1.4. ONU Femmes peut, à sa discrétion, annuler les interventions demandées, en partie ou en totalité.
- 1.5. Les OSC peuvent retirer leur proposition après l'avoir présentée, sous réserve qu'une notification écrite de retrait soit reçue par ONU Femmes avant la date limite de soumission des propositions. Aucune proposition ne peut être modifiée ultérieurement à la date limite de soumission des propositions. Aucune proposition ne peut être retirée dans l'intervalle entre la date limite de soumission des propositions et l'expiration de la période de validité de la proposition.
- 1.6. Toutes les propositions demeurent valables et ouvertes à acceptation dans une période de 90 jours calendaires après la date annoncée de soumission des propositions. Une proposition seulement valable pour une durée plus courte peut être rejetée. A titre exceptionnel, ONU Femmes peut demander l'accord de l'OSC pour une prolongation de la durée de validité. De telles demandes et réponses doivent être faites par écrit.
- 1.7. Dès la publication de cet appel, toute communication doit être exclusivement adressée à ONU Femmes par email à mcomorocco.propositions@unwomen.org. Les OSC ne doivent en aucun cas communiquer avec toute autre personne d'ONU Femmes concernant cet appel.

2. Coûts liés à la proposition

Les coûts liés à l'élaboration d'une proposition, à la participation à toute conférence préparatoire, à des réunions ou présentations orales, incombent aux OSC, quel que soit le déroulement ou l'issue du processus de l'AP. Les propositions doivent couvrir l'ensemble des services demandés au niveau des termes de référence, les propositions ne proposant qu'une partie des Interventions seront rejetées.

3. Éligibilité

3.1 Les OSC doivent répondre à toutes les conditions obligatoires / critères de présélection tels qu'énoncés dans l'annexe B-1 (voir point 4 ci-dessous pour plus d'explications). Les OSC recevront une notation « éligible/inéligible » suite à l'examen de cette section. Pour être évalués, les OSC doivent répondre à tous les critères obligatoires décrits dans l'annexe B-1. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier toute information se trouvant dans la réponse d'un Organisation et de demander davantage d'informations après réception de la proposition. Des réponses incomplètes ou inappropriées, des réponses manquantes ou une déclaration inexacte en réponse à toute question résultera en une disqualification de la proposition.

La version anglaise de ce document prévaut en cas de divergence

Annexe B

4. Conditions obligatoires / critères de présélection

- 4.1. Les conditions obligatoires / critères de présélection ont été élaborés pour garantir que, dans la mesure du possible lors de la phase initiale du processus de sélection de l'appel, seuls les OSC ayant suffisamment d'expérience, une solidité et stabilité financière, un savoir technique démontré, la capacité à répondre aux exigences d'ONU Femmes et d'excellentes références dans les domaines couverts par cet appel seront qualifiés pour les étapes subséquentes de sélection. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier toute information contenue dans la réponse de l'OSC ou de demander toute information supplémentaire après réception de la proposition. Des réponses incomplètes ou inappropriées, des réponses manquantes ou une déclaration inexacte en réponse à toute question aura une incidence sur votre évaluation.
- 4.2. Les OSC recevront une mention « éligible/inéligible » dans la section conditions obligatoires / critères de présélection. Afin d'être pris en considération pour la phase I, les OSC doivent répondre à toutes les conditions obligatoires / critères de sélection tels que décrits dans cet appel.

5. Précisions sur les documents de l'appel

5.1 Une OSC potentielle qui nécessiterait des clarifications sur les documents de l'AP peut en notifier ONU Femmes par écrit à l'adresse mail d'ONU Femmes figurant sur l'appel avant la date et l'heure limite indiquées. ONU Femmes répondra par écrit à toute question concernant des clarifications sur les documents de l'appel reçus avant la date limite indiquée dans la Section 2. Toute réponse apportée par ONU Femmes (y compris une explication de la demande mais sans en identifier la source) sera publiée par le même procédé de publication originale que pour ce document.

5.2 Si l'appel a été diffusé publiquement, les résultats de tout processus de clarification (y compris une explication de la demande mais sans en identifier la source) seront aussi diffusés publiquement.

6. Amendements aux documents de l'appel

6.1 À tout moment avant la date limite de soumission des propositions, ONU Femmes peut, pour toute raison, soit de sa propre initiative soit en réponse à une demande de clarifications par un potentiel, modifier les documents de l'appel par amendement. Tous les OSC potentiels ayant reçu les documents de l'appel seront notifiés par écrit de tout amendement apporté aux documents de l'appel. Pour les appels diffusés publiquement, tout amendement sera également publié sur la source de publication initiale.

6.2 Afin de laisser aux OSC potentielles un délai raisonnable pour que l'amendement soit pris en compte au moment d'élaborer leur proposition, ONU Femmes peut, à sa discrétion, prolonger la date limite de la soumission des propositions.

7. Langue des propositions

7.1 La proposition élaborée par l'OSC ainsi que tous les courriers et les documents relatifs à la proposition échangée entre l'OSC et ONU Femmes doivent être rédigés en français.

7.2 Les pièces justificatives et documents écrits communiqués par les OSC peuvent être dans une autre langue à condition qu'une traduction adéquate de tous les passages pertinents en français y soit jointe. Dans ce cas, la traduction prévaudra pour la compréhension de la proposition. L'OSC a l'entière responsabilité de la traduction et de son exactitude.

8. Soumission des propositions

8.1. Les propositions techniques et financières doivent être soumises accompagnées du formulaire de soumission (annexe B2-3) dans un seul email en mentionnant la référence de l'appel et une description claire

La version anglaise de ce document prévaut en cas de divergence

Annexe B

de la proposition à la date et l'heure stipulées dans ce document. Si les emails et les pièces jointes ne sont pas marqués comme indiqué, ONU Femmes n'assumera aucune responsabilité pour le mauvais placement ou l'ouverture prématurée des propositions soumises. Le corps du texte de l'email doit mentionner le nom et l'adresse de l'OSC.

Toutes les propositions doivent être envoyées par mail à l'adresse sécurisée suivante : mcomorocco.propositions@unwomen.org

8.2 Les propositions doivent être reçues avant la date et l'heure limites et par le moyen de soumission stipulés dans cet AP. Les OSC doivent s'assurer qu'ONU Femmes a reçu leur proposition dans les délais. Les propositions reçues par ONU Femmes après la date et l'heure limites peuvent être rejetées.

8.3 Lorsque les propositions sont reçues par email (comme requis pour l'appel), le moment de réception retenu est la date et l'heure auxquelles la soumission a été reçue dans la boîte email de réception dédiée aux soumissions de propositions d'ONU Femmes. ONU Femmes ne peut être tenue responsable de tout retard engendré par des problèmes de réseau, etc. Les OSC assument l'entière responsabilité de s'assurer que leur proposition a bien été reçue par ONU Femmes dans la boîte de réception dédiée aux soumissions et avant la date et heure limite indiquées par l'appel.

8.4 Propositions tardives : Toute proposition reçue par ONU Femmes après la date et heure limite de soumission des propositions, telles qu'indiquées dans ce document, peut être rejetée.

9. Clarifications au sujet des propositions

9.1 Pour permettre d'analyser, d'évaluer et de comparer les propositions soumises, ONU Femmes peut, à sa discrétion, demander à l'OSC une clarification sur sa proposition. La demande de clarification et la réponse doivent se faire par écrit et aucune modification de budget ou de contenu de la proposition ne doit être demandée, proposée ou permise. ONU Femmes révisera les approximations et erreurs mineures, les fautes d'écriture, les erreurs évidentes de calcul budgétaire et les documents manquants conformément aux Politiques et Procédures d'ONU Femmes.

10. Monnaie de la proposition financière

10.1 Tous les prix doivent être mentionnés en dirhams (MAD)

10.2 ONU Femmes se réserve le droit de rejeter toute proposition soumise dans une autre monnaie que celle obligatoire pour les propositions telle qu'indiquée ci-dessus. ONU Femmes peut accepter des propositions dans une monnaie différente de celle indiquée ci-dessus si l'OSC confirme par écrit, lors de l'étape de clarification de la proposition, voir paragraphe (8) ci-dessus, qu'il acceptera un contrat émis dans la monnaie obligatoire pour les propositions et que, pour la conversion, il accepte que le taux de change officiel des Nations Unies soit appliqué, tel qu'en vigueur au jour de la date limite de l'AP et comme indiqué dans la lettre d'AP.

10.3 Quelle que soit la monnaie des propositions reçues, le contrat sera systématiquement conclu, et les paiements ultérieurs se feront dans la monnaie obligatoire des propositions indiquée ci-dessus.

11. Evaluation des propositions techniques et financières

11.1. PHASE I – PROPOSITION TECHNIQUE (70 points)

11.1.1. Seuls les OSC répondant aux critères obligatoires auront accès à la phase de l'évaluation technique, dont le nombre maximum de points attribuables est 70. Des expert-es techniques, membres du comité de sélection désigné par ONU Femmes, réaliseront l'évaluation technique en appliquant les critères d'évaluation et les points d'évaluation indiqués ci-dessous. Afin de passer la phase I du processus détaillé d'évaluation et

La version anglaise de ce document prévaut en cas de divergence

Annexe B

d'accéder à la phase II (évaluation financière) une proposition doit avoir atteint un score technique minimum de 50 points.

Tableau proposé pour l'évaluation des propositions techniques :

1	La proposition est conforme aux exigences de l'appel à propositions	15 points
2	Le mandat de l'organisation est pertinent pour les interventions à réaliser dans les termes de référence (composante 1)	20 points
3	La proposition démontre une bonne compréhension des exigences des termes de référence et démontre que l'organisation a la capacité préexistante d'entreprendre les interventions avec succès (composante 2, 3 et 4)	35 points
	TOTAL	70 points

11.2. PHASE II – PROPOSITION FINANCIERE (30 points)

11.2.1 Les propositions financières seront évaluées après la finalisation de l'évaluation technique. L'OSC proposant le budget le moins élevé se verra attribuer 30 points. Les autres propositions financières recevront des points calculés au prorata basés sur les budgets des OSC par rapport au budget le moins-disant.

Formule pour compter les points :

Points = (A/B) Points financiers

Exemple :

La proposition financière de l'OSC A est la plus basse, à savoir 10\$. L'OSC A reçoit 30 points.

La proposition financière de l'OSC B est 20\$. L'OSC Organisation B reçoit $(10\$/20\%) \times 30$ points = 15 points

12. Elaboration de la proposition

12.1 Il est attendu des OSC qu'elles examinent toutes les conditions et instructions inclus dans le document d'AP.

Si elles ne fournissent pas toute l'information demandée, les OSC en assument les risques et la possibilité de voir leur proposition rejetée.

12.2 La proposition de l'OSC doit être organisée conformément au format de cet AP. Chaque OSC doit répondre à chaque demande ou condition énoncée et doit préciser qu'elle comprend et accepte les conditions énoncées par ONU Femmes. L'OSC doit identifier toute hypothèse majeure faite lors de l'élaboration de sa proposition. Le report d'une réponse à toute question à l'étape de négociation du contrat n'est pas admissible. Tout point qui n'est pas spécifiquement abordé dans la proposition de l'OSC sera considérée comme acceptée par l'OSC. Le terme « Organisation » fait référence à ces OSC qui soumettent une proposition en réponse à cet AP.

12.3 Lorsque certaines conditions sont spécifiées, ou que l'AP demande à ce qu'une approche spécifique soit adoptée, l'OSC doit non seulement indiquer son accord, mais également décrire, si besoin, comment elle envisage de s'y conformer. L'absence de réponse à l'un des points sera considérée comme acceptation du point. Lorsqu'une réponse détaillée est requise, l'incapacité de le faire sera considérée comme non conforme.

12.4 Les termes de référence dans ce document fournissent un aperçu général de l'intervention. Si l'OSC souhaite proposer des alternatives ou des équivalents, elle doit démontrer que de telles modifications proposées sont équivalentes ou supérieures aux conditions fixées par ONU Femmes. L'approbation de tels changements est à la seule discrétion de ONU Femmes.

La version anglaise de ce document prévaut en cas de divergence

Annexe B

12.5 Les propositions doivent couvrir l'ensemble des services demandés, sauf indication contraire autorisée dans le document de l'AP. Les propositions ne proposant qu'une partie des Interventions pourront être rejetées, sauf indication contraire autorisée dans le document de l'AP.

12.6 Les propositions des OSC doivent comprendre toutes les annexes mentionnées ci-après :

Soumission à l'appel (au plus tard à la date limite de proposition) :

Au minimum, les OSC doivent compléter et retourner les documents listés ci-dessous (Annexes à cet appel) comme partie intégrante de leur proposition. Les OSC peuvent ajouter des documents supplémentaires à leur proposition tels qu'ils les jugent appropriés.

Ne pas remplir ou ne pas retourner les documents listés ci-dessous comme partie intégrante de la proposition peut déboucher sur un rejet de la proposition.

Partie intégrante de la proposition	Annexe B-1 Conditions obligatoires / critères de présélection
Partie intégrante de la proposition	Annexe B-2 Formulaire de soumission de la proposition
Partie intégrante de la proposition	Annexe B-3 Modèle de CV pour le personnel proposé
Partie intégrante de la proposition	Annexe B-4 Documents minimums de l'évaluation des capacités

13 Format et signature de la proposition

13.1 La proposition doit être saisie ou écrite dans une encre indélébile et doit être signée par l'OSC ou par une ou des personnes dûment autorisées à lier l'OSC à un contrat. Ladite autorisation doit être prouvée par procuration écrite légalisée accompagnant la proposition.

13.2 Une proposition ne doit contenir aucune mention en interligne, rature ou réécriture sauf si nécessaire pour corriger des erreurs faites par l'OSC, auquel cas de telles corrections doivent être paraphées par la ou les personnes signant la proposition.

14 Attribution du contrat

14.1 L'attribution sera faite à l'OSC responsable et réactive dont la proposition est la mieux évaluée et suite à la négociation d'un contrat acceptable. ONU Femmes se réserve le droit de mener des négociations avec l'OSC concernant le contenu de sa proposition. L'attribution ne sera effective qu'après acceptation par l'OSC sélectionnée des conditions et termes de référence. **Le contrat indiquera le nom de l'OSC dont les comptes sont mentionnés dans la proposition soumise en réponse à cet AP.** Dès la signature du contrat, ONU Femmes avisera rapidement les OSC non-retenus.

14.2 L'OSC sélectionnée est supposée débiter l'exécution de l'intervention à partir de la date et de l'heure stipulées dans l'AP.

14.3 L'attribution sera pour un contrat avec une durée initiale de 18 mois avec la possibilité de le renouveler sous les mêmes termes et conditions pour une ou des périodes supplémentaires comme précisé par ONU Femmes.

La version anglaise de ce document prévaut en cas de divergence

Annexe B

Annexe B-2

Formulaire de soumission de la proposition

Appel à propositions

pour la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des partenaires du changement contre le harcèlement sexuel dans la région de Marrakech-Safi : élu·e·s et fonctionnaires locaux, et métiers présents dans les espaces publics

AP n° AP/UNW/MAR/2020/02

Conditions obligatoires/ critères de présélection

Les OSC sont appelées à compléter le formulaire (Annexe B-2) et le retourner en tant que document faisant partie de la soumission. Les OSC doivent remplir toutes les conditions obligatoires et tous les critères de présélection indiqués dans l'**Annexe B-1**

Les OSC recevront une notation au niveau de cette section. Les OSC, pour être considérées, doivent répondre aux critères obligatoires tels que décrit dans l'annexe B-1. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier les informations indiquées dans la proposition des OSC ou demander des informations supplémentaires après la réception de l'appel. Toutes réponses incomplètes, inadéquates, insuffisantes ou erronées en réponse à n'importe quelles questions donnera lieu à une disqualification.

Composante 1 : Contexte organisationnel et capacité à mettre en œuvre les activités pour atteindre les résultats planifiés (max 1.5 page)

Cette section doit fournir une vue d'ensemble avec des annexes pertinentes qui démontrent clairement que l'OSC dispose de la capacité et peut prendre l'engagement nécessaires pour mettre en œuvre avec succès les activités proposées et atteindre des résultats. Les principaux éléments à couvrir dans cette section sont les suivants :

1. Nature de l'OSC - S'agit-il d'une organisation à base communautaire, d'une ONG nationale ou sous nationale, d'un institut de recherche ou de formation, etc.
2. Mission générale, objectif et principaux programmes/services de l'organisation
3. Groupes de population cibles (femmes, peuples indigènes, jeunes, etc.)
4. Approche organisationnelle (philosophie) - comment l'organisation met-elle en œuvre ses projets, par exemple prise en compte de l'égalité des sexes, des droits, etc.
5. Durée d'existence et expérience pertinente
6. Aperçu de la capacité organisationnelle pertinente pour l'engagement proposé avec ONU Femmes (par exemple, technique, gouvernance et gestion, et gestion financière et administrative)

Composante 2 : Résultats attendus et indicateurs (max 1.5 page)

Cette section doit expliquer comment l'OSC soumissionnaire comprend les termes de référence. L'OSC doit contenir un énoncé clair et spécifique de ce que la proposition permettra d'accomplir en relation avec les termes de référence. Cela doit inclure :

1. L'énoncé du problème ou des défis à relever compte tenu du contexte décrit dans les termes de référence.
2. Les résultats spécifiques attendus (par exemple, les produits). Ces résultats sont mesurables et atteints à la fin de l'intervention prévue. Proposer des indicateurs spécifiques et mesurables qui serviront de base au suivi et à l'évaluation. Ces indicateurs seront affinés et constitueront une partie importante du contrat entre l'organisation proposante

La version anglaise de ce document prévaut en cas de divergence

Annexe B

Composante 3 : Description de l'approche technique et activités (max 2.5 pages)

Cette section doit décrire l'approche technique et démontrer le bien-fondé et l'adéquation de l'approche proposée, ce qui sera réellement fait pour produire les résultats attendus en termes d'activités. Il doit y avoir un lien clair et direct entre les activités et les résultats, au moins au niveau des réalisations. Des stratégies spécifiques doivent également être décrites pour soutenir la réalisation des résultats, tel que le renforcement de partenariats, etc.

Les descriptions des activités doivent être précises en indiquant ce qui sera fait, qui le fera, quand ce sera fait (début, durée, achèvement) et où ce sera fait. Il convient d'indiquer dans la description des activités, les organisations et les personnes qui participent à l'activité ou qui en bénéficient.

Cette description doit être complétée par une présentation sous forme de tableau qui servira de plan de mise en œuvre, tel que décrit dans la composante.

Composante 4 : Plan de mise en œuvre (max 1.5 page)

Cette section est présentée sous forme de tableau et peut être jointe en annexe. Elle doit indiquer la séquence de toutes les activités principales et le calendrier (durée). Fournissez autant de détails que nécessaire. Le plan de mise en œuvre doit présenter un flux logique d'activités. Veuillez inclure dans le plan de mise en œuvre tous les rapports d'étape et de suivi requis.

N° du projet :		Non du projet :											
Nom de l'OSC :													
Brève description du projet :													
						Dates de début et fin de projet :							
Brève description des Résultats spécifiques (e.g., produits) avec les indicateurs correspondants, les données de départ et les cibles. Répéter ce tableau pour chaque résultat													
Liste des activités nécessaires pour atteindre les résultats. Indiquer la partie responsable pour chaque activité						Durée de l'activité par mois ou trimestre							
Activité	Partie responsable	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1.1													
1.2													
1.3													
1.4													

Annexe B

Plan de suivi et d'évaluation (max. 1 page)

Cette section doit contenir une explication du plan de suivi et d'évaluation des activités, de sa mise en œuvre à son achèvement. Les principaux éléments à inclure sont les suivants :

- Le suivi de la performance des activités en termes de réalisation des étapes et des jalons définis dans le plan de mise en œuvre.
- Comment toute Le processus d'orientation, correction et ajustement à mi-parcours de la conception et des plans .
- L'implication et la participation des membres de la communauté dans les processus de suivi et d'évaluation.

Composante 5 : Risques (max 1 page)

Identifier et énumérer les principaux facteurs de risque qui pourraient faire que les activités ne produisent pas les résultats attendus. Ces facteurs doivent comprendre à la fois des facteurs internes (par exemple, la technologie concernée ne fonctionne pas comme prévu) et des facteurs externes (par exemple, des fluctuations monétaires importantes entraînant des changements dans l'économie de l'activité). Décrivez comment ces risques peuvent être atténués.

Inclure également dans cette section les principales hypothèses sur lesquelles le le plan de mise en œuvre est basé. Dans ce cas, les hypothèses sont principalement liées à des facteurs externes (par exemple, la politique environnementale du gouvernement restant stable) qui sont prévus dans la planification et dont dépend la faisabilité des activités.

Composante 6 : Budget axés sur les résultats (max 1.5 page)

L'élaboration et la gestion d'un budget réaliste est une partie importante du développement et de la mise en œuvre d'activités réussies. Une attention particulière aux questions de gestion financière et d'intégrité renforcera l'efficacité et l'impact de ces activités. Les principes importants suivants doivent être gardés à l'esprit lors de la préparation d'un budget de projet :

- Inclure les coûts liés à la réalisation efficace des activités et à l'atteinte des résultats qui sont indiqués dans la proposition. Les autres coûts associés doivent être financés par d'autres sources.
- Le budget doit être réaliste. Se renseigner sur le coût réel des activités prévues et ne pas supposer que le coût sera inférieur.
- Le budget doit inclure tous les coûts associés à la gestion et à l'administration de l'activité ou des résultats, en particulier le coût du suivi et de l'évaluation.
- Le budget pourrait inclure les "coûts d'administration" : les coûts indirects qui sont encourus pour le fonctionnement de l'OSC dans son ensemble ou une partie et qui ne peuvent pas être facilement reliés ou tracés à la mise en œuvre, tels que les frais de fonctionnement, les frais généraux et les coûts généraux liés au fonctionnement normal de l'OSC, par exemple le coût du personnel d'appui, du local et des équipements qui ne sont pas des coûts directs.
- Le taux du coût d'administration correspond au taux forfaitaire qui sera remboursé à l'OSC par ONU Femmes pour ses frais d'appui, tel que défini dans le document de projet et ne dépassant pas un taux de 8% ou le taux défini dans les conditions spécifiques du bailleur de fonds, si celui-ci est inférieur. Le taux forfaitaire est calculé sur les coûts directs éligibles.
- Les lignes budgétaires sont des catégories générales destinées à appuyer la réflexion sur la manière dont les fonds seront dépensés. Si une dépense prévue ne correspond pas à l'une des catégories des lignes budgétaires, il faut la lister sous la rubrique autres coûts et indiquez la nature de l'utilisation de ce budget.
- Les chiffres figurant dans le budget doivent correspondre à ceux de l'en-tête et du texte de la proposition.

La version anglaise de ce document prévaut en cas de divergence

Annexe B

Résultat 1 (Ex. produit) Répéter ce tableau pour chaque résultat.				
Catégorie des dépenses	Année 1	Total	MAD	% Total
1. Personnel				
2. Equipement / Matériel				
3. Formation / Séminaires / Déplacement Workshops				
4. Contrats		..		
5. Autres coûts ⁴				
6. Imprévus				
7. Autre appui requis		..		
8. Coût d'administration				
Total Coûts du résultat 1				

Je, (Nom) _____ atteste que je suis (poste) _____ de (Nom de l'organisation) _____ ; qu'en signant cette proposition pour et au nom de (nom de l'organisation) _____, j'atteste que toutes les informations énoncées dans le présent document sont correctes et véridiques et que la signature de cette proposition fait partie de compétence.

Je, en signant cette proposition, m'engage à être lié par cette proposition technique pour réaliser l'ensemble des interventions telles que spécifiées dans l'ensemble de l'appel.

_____ (sceau)
(Signature)

(Nom en caractère d'imprimerie et titre)

(Date)

⁴ "Other costs" refers to any other costs that is not listed in the Results-Based Budget. Please specify in the footnote what they are: _____

Annexe B

Annexe B-3

Format de CV du personnel proposé

Appel à propositions

pour la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des partenaires du changement contre le harcèlement sexuel dans la région de Marrakech-Safi : élu·e·s et fonctionnaires locaux, et métiers présents dans les espaces publics

AP n° AP/UNW/MAR/2020/02

Nom du personnel : _____

Titre / poste : _____

Ancienneté au sein de l'OSC : _____ Nationalité : _____

Formation / Qualification : (Résumer le parcours académique / universitaire et autres formations spécialisées des membres de l'équipe, en donnant le nom des écoles, dates de fréquentation et titre des diplômes obtenus et formations professionnalisantes obtenus).

Parcours professionnel / Expérience

(Commencer par le poste actuel puis lister par ordre décroissant chaque emploi occupé. Lister tous les postes occupés par le membre de l'équipe depuis l'obtention de son diplôme, en précisant les dates, noms des employeurs, intitulé du poste occupé et lieu de l'emploi. Pour les expériences des cinq dernières années, détailler le type d'activités exercées, le niveau de responsabilité, le lieu d'affectation et toute autre information ou expérience professionnelle jugée pertinente pour cette mission.)

Références

Renseigner les noms et adresses de deux (2) références.

Annexe B

Annexe B-4

Liste minimale de documents pour l'évaluation des capacités

(à soumettre par les OSC potentiels, soumission évaluée par les examinateurs·trices)

Appel à propositions

pour la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des partenaires du changement contre le harcèlement sexuel dans la région de Marrakech-Safi : élu·e·s et fonctionnaires locaux, et métiers présents dans les espaces publics

AP n° AP/UNW/MAR/2020/01

Gouvernance, Gestion et Technique

Document	Obligatoire / facultatif
Enregistrement officiel (inscription légale)	Obligatoire
Règles de gouvernance / statuts de l'organisation	Obligatoire
Organigramme de l'organisation	Obligatoire
Liste des gestionnaires	Obligatoire
CV des membres de l'équipe proposée	Obligatoire
Politique anti-fraude	Obligatoire
Politique contre l'exploitation et les violences sexuelles (EVS) alignée avec le bulletin des Nations Unies ST/SGB/2003/13	Obligatoire
Quand l'OSC a adopté le protocole EVS d'ONU Femmes, elle doit s'engager à développer une politique interne d'EVS dans les six mois.	

Administration et Finance

Document	Obligatoire / Facultatif
Règles administratives et financières de l'organisation	Obligatoire
Cadre de contrôle interne	Obligatoire
Etats financiers audités des 3 dernières années	Obligatoire
Listes des banques	Obligatoire
Noms des auditeurs externes	

Achats

Document	Obligatoire / Facultatif
Politique / Manuel des achats	Obligatoire
Modèles de documents d'appel d'offres pour l'acquisition de biens/services, par exemple demande de devis, demande de propositions (RFP), etc.	Obligatoire
Liste des principaux fournisseurs / vendeurs et copie de leur(s) contrat(s), y compris les preuves de leur processus de sélection	

Relation clients

Document	Obligatoire / Facultatif
Liste des clients principaux / donateurs	Obligatoire
Deux références	Obligatoire
Rapports précédents aux clients / donateurs des trois dernières années	